

CHARTRE "HANDICLAP"



Introduction

Après 26 ans de challenge, de couleurs, de surprises, de richesses dévoilées lors de films, de spectacles ou d'expositions, le Festival Handiclap continue de rêver, de faire rêver...

*Face au désir de nombreux partenaires de s'impliquer dans cette aventure en faveur de l'accès à la culture pour tous, le Festival Handiclap a prit un nouveau tournant et propose de **labelliser des événements culturels tout au long de l'année**, depuis 2012.*

*L'APA JH 44 offre ainsi à ses partenaires, signataire de la **Charte Handiclap**, une plus grande indépendance dans l'organisation de leurs événements.*

I – Pourquoi une Charte Handiclap?

1. Promouvoir des valeurs

Originalité / Créativité / Expression / Imagination / Découverte

Culture / Authenticité / Ouverture

Mais aussi Intégration / Accessibilité / Rencontre & partage

2. S'ouvrir à de nouveaux publics

- ✚ Enrichir l'image du festival "Handiclap"
- ✚ Développer sa notoriété dans et au delà du département, afin de rendre la culture accessible à tous

3. Développer un partenariat engagé

- ✚ Encourager les bonnes pratiques en matière d'accessibilité à la culture
- ✚ Créer un réseau culturel soucieux de la problématique du handicap
- ✚ Mutualiser les informations, les adaptations, les trouvailles logistiques, la communication...

II – Pourquoi signer la Charte Handiclap ?

- ✚ Afficher son engagement en faveur de la prise en compte, par la culture, de la problématique du handicap
- ✚ Favoriser l'accessibilité à la culture de toute personne en situation de handicap
- ✚ Développer la fierté d'appartenance à un collectif engagé, sous la bannière "Handiclap"
- ✚ Souhaiter apporter une valeur ajoutée à un ou des évènements promoteurs des valeurs "Handiclap", par le biais de la labellisation.

III – Qui peut être signataire ?

Toutes les collectivités intéressées par la problématique de l'accès à la culture des personnes en situation de handicap :

- ✚ Collectivités territoriales, communautés de communes, municipalités
- ✚ Structures culturelles
- ✚ Structures médico-sociales
- ✚ Associations
- ✚ Entreprises

IV – Engagements

Le signataire de la présente Charte Handiclap s'engage à :

- ✚ Respecter et promouvoir les valeurs défendues par le festival Handiclap
- ✚ Poursuivre une politique culturelle soucieuse de la problématique du handicap
- ✚ Favoriser l'accès à la culture pour tous (accessibilité universelle des lieux, ateliers de pratiques artistiques, évènements ponctuels, ...)
- ✚ Proposer ou soutenir un ou des évènements culturels susceptibles d'être labellisés "Handiclap"

Signatures :

Pour l'APAJH 44 :
Rémi TURPIN, Président

Pour le partenaire :